



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le 8<sup>e</sup> jour du mois de **DÉCEMBRE**, de l'an **DEUX MILLE QUINZE**, à l'endroit habituel des sessions.

**SONT PRÉSENTS** Madame et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

*Wayne Stratton, Nicholas Ouellet, Paul Stuart, Guy Ouellet, André-Jean Bédard et Frances Bonenfant.*

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire *Philippe Dutil*.

La directrice générale, Me Karine Duhamel, est présente conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

**1.0**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (1.0)**

Monsieur le maire, Philippe Dutil, souhaite la bienvenue aux membres de son conseil et à l'assemblée et déclare l'ouverture de la séance. Il est 19 h 30.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Toutefois, on peut faire exception à ce principe dans le cas où tous les membres du conseil sont présents à l'assemblée extraordinaire et renoncent à recevoir cet avis de convocation. Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à recevoir l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2.0**

**2015-12-7608**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)**

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par Frances Bonenfant*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

**3.0**

**2015-12-7609**

**Nomination des nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme (3.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** les mandats à titre de membres résidents du comité consultatif d'urbanisme de Madame Thérèse Gaulin, Monsieur David Frenière et Monsieur Gilles Charbonneau, se sont terminés le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et qu'il y a lieu de renouveler leur mandat ou de nommer des remplaçants;

**CONSIDÉRANT QUE** la greffière a procédé à l'affichage dans les journaux locaux des postes ouverts aux citoyens qui désirent devenir membre du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers ont procédé par vote à la sélection des candidats lors d'une assemblée de travail du 8 décembre 2015;

*Il est proposé par Guy Ouellet*

*Appuyé par André-Jean Bédard*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

**QUE** le conseil nomme Madame Thérèse Gaulin et Messieurs Gilles Charbonneau et Georges O'Shaughnessy à titre de nouveaux membres du comité consultatif d'urbanisme, les mandats sont effectifs à compter de la présente et se termineront en date du 9 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

**4.0**  
**2015-12-7610**

**Fin d'emploi avec la trésorière (4.0)**

**CONSIDÉRANT QU'**une lettre de démission, adressée au conseil municipal, a été reçue de la trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** le lien d'emploi prendra fin le 23 décembre 2015;

*Il est proposé par Paul Stuart  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil prend acte de la décision de la trésorière de démissionner et du fait que le poste est à combler.

**ADOPTÉE**

**5.0**  
**2015-12-7611**

**Embauche d'une trésorière – Poste permanent (5.0)**

**CONSIDÉRANT** le départ imminent de la trésorière Madame Line Desjardins, le poste de trésorier(ère) est à combler;

**CONSIDÉRANT QU'**une candidate pour ce poste, à savoir Madame Nancy Descôteaux, était la formatrice de la trésorière actuelle;

**CONSIDÉRANT QU'**une proposition sur les conditions et modalités d'emploi, conforme à la politique salariale en vigueur, a été soumise à la candidate Madame Nancy Descôteaux et que celle-ci l'a acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Nancy Descôteaux était à l'emploi de l'entreprise Raymond Chabot et offrait ses services de formatrice par le biais d'un contrat d'impartition, lequel prévoit différentes modalités en cas d'embauche de la ressource attirée à la Ville;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Paul Stuart  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil nomme et embauche Madame Nancy Descôteaux à titre de trésorière à partir du 6 janvier 2016, le tout conformément aux modalités d'emploi discutées et acceptées par les parties, lesquelles sont décrites au contrat de l'employée, déposé à son dossier. Le conseil confirme devoir respecter toutes obligations qui découlent du contrat d'impartition de Madame Nancy Descôteaux par l'entreprise Raymond Chabot en date du 5 octobre 2015. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail avec Madame Nancy Descôteaux.

**QUE** Madame Nancy Descôteaux porte le titre de trésorière à compter du 6 janvier 2016.

**ADOPTÉE**



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

MAIRE

GREFFIÈRE

**6.0  
2015-12-7612**

**Émission d'une carte de crédit pour la trésorière (6.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** la trésorière, Madame Nancy Descôteaux, bénéficie d'une délégation de pouvoirs à partir du 6 janvier 2016 et qu'il est opportun de faire une demande pour qu'elle puisse obtenir une carte de crédit;

**CONSIDÉRANT QU'**une limite de 5 000 \$ serait appropriée;

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil mandate la trésorière pour faire une demande d'émission de carte de crédit au nom de Madame Nancy Descôteaux, carte à utiliser dans le cadre de ses fonctions à partir du 6 janvier 2016, pour un montant alloué maximal de **5 000 \$** et pour faire les démarches nécessaires à l'annulation de la carte de crédit émise au nom de Line Desjardins.

**ADOPTÉE**

**7.0  
2015-12-7613**

**Amendement à la résolution 2015-10-7506 concernant la mise à jour du dossier de la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec - Nomination de mandataires (7.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Line Desjardins, trésorière, quittera ses fonctions et qu'elle était mandataire pour la Ville de Stanstead chez Hydro-Québec aux termes de la résolution 2015-10-7506;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a embauché Madame Nancy Descôteaux à titre de trésorière;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de mettre à jour les personnes autorisées à transiger auprès d'Hydro-Québec;

*Il est proposé par André-Jean Bédard*

*Appuyé par Paul Stuart*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil amende la résolution 2015-10-7506 afin de nommer la trésorière, Madame Nancy Descôteaux, à titre de mandataire dans le dossier de la Ville auprès d'Hydro-Québec à partir du 6 janvier 2016 et de révoquer la nomination de Madame Nancy Descôteaux de la liste des personnes autorisées pour agir auprès d'Hydro-Québec. La nomination de Maître Karine Duhamel, directrice générale, demeure en vigueur.

**ADOPTÉE**

**8.0  
2015-12-7614**

**Amendement à la résolution 2015-10-7507 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins (8.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Line Desjardins, trésorière, quittera ses fonctions et qu'elle était gestionnaire du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville aux termes de la résolution 2015-10-7507;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a embauché Madame Nancy Descôteaux à titre de trésorière;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de modifier les gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins de la Ville à partir du 6 janvier 2016;



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***

**QUE** la Ville révoque la nomination de Madame Line Desjardins prévue aux termes de la résolution 2015-10-7507 concernant la modification des gestionnaires du compte des cartes Visa Desjardins en date du 23 décembre 2015.

**QUE** la Ville donne à Me Karine Duhamel, directrice générale, et Madame Nancy Descôteaux, trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes Visa Desjardins, incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (ci-après « la Fédération »).

**QUE** la Ville soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables.

**QUE** la Ville s'engage à ce que les cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect des ces modalités.

**QUE** la directrice générale et la trésorière soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

**QUE** la directrice générale et la trésorière puissent informer la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de la Ville autorisées à obtenir une carte, la répartition et la modification des limites de crédit des cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux cartes, le cas échéant.

**QUE** la Fédération puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

**ADOPTÉE**

**9.0**  
**2015-12-7615**

**Amendement à la résolution 2015-10-7509 concernant l'adhésion de la trésorière à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec (9.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a autorisé l'adhésion de la trésorière, Madame Line Desjardins, à l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Line Desjardins, trésorière, a quitté ses fonctions et que le conseil a embauché Madame Nancy Descôteaux à titre de trésorière;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier la personne désignée comme représentant de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec à partir du 6 janvier 2016;

***Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)***



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

**QUE** le conseil désigne la trésorière, Madame Nancy Descôteaux, représentante de la Ville à titre de membre de l'Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec et la mandate pour procéder à toute modification nécessaire au dossier de la Ville à cet effet.

**ADOPTÉE**

**10.0**  
**2015-12-7616**

**Règlement n° 2012-URB-02-04 intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-04 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead » - Adoption du premier projet de règlement (10.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller *André-Jean Bédard*, lors de la séance extraordinaire du 30 novembre 2015, a donné un avis de motion dans lequel le conseil présentera un projet de règlement intitulé « Règlement n° 2012-URB-02-04 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead »;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser l'usage « Habitation bifamiliale isolée » dans la zone C4;
- D'ajouter les usages « Établissements de restauration » et « Établissements de courts séjours » dans la zone U8;
- D'ajouter les usages « Centre de distribution de produits reliés à l'industrie du granit » et « Vente au détail de produits reliés à l'industrie du granit » dans toutes les zones I et EXT; et
- De réduire les marges minimales requises entre un enclos ou un bâtiment contenant des animaux non domestiques et les lignes de lot dans la zone RU6.

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable aux modifications proposées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit tenir une assemblée publique sur le projet de règlement et que le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de cette assemblée;

*Il est proposé par Frances Bonenfant  
Appuyé par André-Jean Bédard  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du projet de règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil de la Ville de Stanstead adopte le projet de règlement n° 2012-URB-02-04 amendant le règlement de zonage n° 2012-URB-02 et ses amendements de la Ville de Stanstead;

**QUE** le conseil fixe une assemblée publique d'information sur le projet de règlement le **11 janvier 2016, à 18 h 30**, à l'hôtel de ville de Stanstead situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead, province de Québec. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

**ADOPTÉE**

**11.0**  
**2015-12-7617**

**Règlement intitulé « Règlement n° 2015-185 complémentaire au règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques » - Adoption (11.0)**

**CONSIDÉRANT QUE** la *conseillère Frances Bonenfant*, lors de la séance extraordinaire du 19 novembre 2015, a donné un avis de motion selon lequel le conseil déposerait un règlement intitulé « Règlement n° 2015-185 complémentaire au règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques »;





**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** l'objet du règlement est d'assouplir les règles concernant le stationnement hivernal sur les voies publiques au centre-ville, tel que permis en vertu de l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales*;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Wayne Stratton  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**QUE** le conseil adopte le règlement n° 2015-185 intitulé « Règlement n° 2015-185 complémentaire au règlement n° RU-2015-181 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques ».

**ADOPTÉE**

**12.0**  
**2015-12-7618**

**Présentation d'une demande au Fonds de développement du territoire pour améliorer la signalisation et les circuits piétonniers (12.0)**

**CONSIDÉRANT QU'**il serait bénéfique pour la Ville d'améliorer la signalisation et les circuits piétonniers;

*Il est proposé par André-Jean Bédard  
Appuyé par Guy Ouellet  
Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil consent à un accord de principe afin de travailler en collaboration avec la municipalité d'Eastman et l'organisation Paysages estriens en vue de déposer une demande de subvention auprès du Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog dans le cadre d'un projet d'amélioration de la signalisation et des circuits piétonniers.

**QUE** le conseil autorise la dépense de **2 750 \$**, taxes en sus, pour le projet d'amélioration de la signalisation et des circuits piétonniers. Cette autorisation est toutefois conditionnelle à l'acceptation de la demande qui sera déposée au Fonds de développement du territoire de la MRC de Memphrémagog.

**ADOPTÉE**

**13.0**  
**13.01**  
**2015-12-7619**

**VARIA (13.0)**

**Amendement au contrat de travail du directeur des travaux publics (13.01)**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à des discussions avec le directeur des travaux publics, il est opportun d'apporter un amendement au contrat de travail de l'employé;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du projet d'amendement au contrat de travail de l'employé et qu'ils sont en accord avec son contenu;

*Il est proposé par Guy Ouellet  
Appuyé par Paul Stuart  
Et résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** le conseil amende le contrat de travail du directeur des travaux publics, lequel est classé au dossier de l'employé. Le montant de la dépense est approprié à même aux budgets concernés.



**LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STANSTEAD  
LORS D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2015**

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE

**QUE** le conseil mandate et autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la greffière, à signer pour et au nom de la Ville ledit contrat d'amendement au contrat de travail avec le directeur des travaux publics.

**ADOPTÉE**

**14.0**

**PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (14.0)**

Le conseil se met à la disposition de son assistance conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

**15.0**

**2015-12-7620**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (15.0)**

*Il est proposé par Paul Stuart*

*Appuyé par Guy Ouellet*

*Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour, 0 contre)*

**QUE** les sujets ayant tous été traités, la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 50.

**ADOPTÉE**

*Respectueusement soumis,*

\_\_\_\_\_  
**M. Philippe Dutil,  
Maire**

\_\_\_\_\_  
**Me Jessica Tanguay,  
Greffière**